

Paris, le 9 mars 2021

François Rieussec, Président de l'UNAM,
et l'ensemble de son conseil d'administration
ont le plaisir de vous convier à la conférence de presse digitale :

Les dérives du projet de loi « Climat et Résilience » : étude d'impact et propositions pour éviter une crise immobilière majeure.

La conférence de presse se tiendra le mardi 16 mars prochain à 9h30
et se déroulera sur la plateforme Livestorm.

Inscription obligatoire à partir de ce lien.

Le projet de loi « Climat et résilience »¹ prévoit de freiner drastiquement l'artificialisation des terres en France d'ici 2030. Si l'UNAM partage les objectifs de sobriété foncière et de préservation de la biodiversité poursuivis par le projet de loi, elle dénonce ses modalités de mise en œuvre qui, faute de pragmatisme, bloqueront le marché, fragiliseront les territoires et donneront lieu une crise immobilière majeure.

Alors que le texte sera présenté le 29 mars prochain à l'Assemblée Nationale, les interrogations sont nombreuses :

- Faudra-t-il abandonner tout espoir de voir son terrain devenir constructible et accepter une perte patrimoniale ?
- L'aspiration de faire construire sa maison sera-t-elle encore tenable pour la majorité des français ?
- Les prix du foncier et de l'immobilier vont-ils encore continuer à flamber ?
- Cette nouvelle loi permettra-t-elle de lutter efficacement contre l'étalement urbain et de répondre aux ambitions de la Convention Citoyenne pour le Climat ?

À l'occasion de cette conférence de presse, l'UNAM partagera des propositions concrètes permettant de concilier les objectifs de durabilité contenus dans le projet de loi et les enjeux de justice sociale et spatiale qui impactent les territoires et les citoyens. Parmi ces propositions figurent la création d'un dispositif inédit, le « permis d'urbaniser », dont les contours seront présentés en exclusivité.

À propos

L'UNAM (Union nationale des aménageurs) est l'organisation professionnelle des acteurs de l'aménagement des territoires. Elle réunit 300 entreprises, majoritairement privées, organisées en 14 chambres régionales. Sa mission est de représenter et d'accompagner les aménageurs dans leur mission d'intérêt général au service des territoires, et de faciliter l'accès à leurs compétences aux élus et aux collectivités territoriales. Les aménageurs interviennent sur des opérations visant à réaliser des quartiers d'habitation, des équipements collectifs, des commerces, des zones logistiques, la reconversion de friches. Plus d'informations sur : www.unam-territoires.fr

Contact presse

Audrey Donnenfeld – audrey.donnenfeld@agencebabel.com – 06 30 10 76 90

¹ Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.